

La gratuité des manuels scolaires - 1/1

La gratuité est donc un outil pour tendre vers un système plus égalitaire. Les manuels scolaires et les trousseaux professionnels, parce qu'ils sont obligatoires, devraient donc commencer par être gratuit, toujours afin que chacun puisse avoir l'accès aux études et aux chances de progresser socialement.

J'aimerais que tous les lycéens aient les mêmes chances de réussir et de réaliser leurs rêves. Cela supposerait une égalité financière : l'éducation coûte cher au lycée, même si la plus grande partie est encore prise en charge par l'Etat, Tout le monde doit avoir la capacité de la financer, en vertu de ce principe.

Le contexte régional

Après les élections régionales de 2004, les régions ont décidé de prendre en charge la gratuité des manuels scolaires. Cet engagement traduit la volonté d'intervenir de façon mieux visible sur le territoire et de concrétiser l'action du Conseil Régional. Cependant cette gratuité des manuels scolaires a un coût et toutes les régions n'ont pas les mêmes moyens. Il aurait donc été idéal que ce soit l'Etat qui prenne en charge cette responsabilité afin de garantir une gratuité égale sur tout le territoire.

Certaines régions ont préféré mettre en place un autre système de chèques libres ou de cartes, créditées d'une certaine somme permettant exclusivement l'achat de ces manuels. C'est une disposition qui n'est généralement pas à considérer une gratuité totale des manuels, et qui ne peut être que transitoire.

L'UNL quant à elle a réagi immédiatement pour une gratuité des manuels scolaires par le prêt. En effet, c'est la mesure qui est la plus simple pour les familles et pour les lycéens, puisque les coûts des manuels sont entièrement pris en charge par le lycée. C'est aussi la plus simple pour les régions : il ne suffit que d'une subvention entre la région et les lycées. Enfin, c'est aussi la plus économique puisque les manuels pourront être amortis sur plusieurs années.

Une action syndicale avec des résultats

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a invité l'UNL à prendre à part aux négociations concernant les modalités. Des lycéens adhérents à l'UNL ont donc pu faire partager notre opinion en faveur d'un système de gratuité totale par le prêt et participer aux négociations qui réunissaient aussi les syndicats des personnels de l'éducation. Aujourd'hui, et grâce aux négociations avec l'UNL, ce sont plus de 200.000 lycéens qui vont bénéficier d'une gratuité des manuels scolaires par le prêt.

La situation est identique dans la région Aquitaine, Alsace, Centre, Ile de France, par exemple. Les lycéens de l'UNL participent aux négociations.

L'action de l'UNL ne se réduit cependant pas à une seule région. Nous avons, avec la CSF (Confédération Syndicale des Familles) menées des actions auprès des médias pour faire connaître cette position. Nous menons de plus une correspondance assidue avec les présidents des différents conseils régionaux, qui permettent de faire entendre notre position.

Pour plus d'informations

Je vous invite à aller sur le site de l'UNL :

<http://www.unl-fr.org>